

Édition Mai 2022



lebus+ à la demande

Service de proximité à destination des personnes à mobilité réduite.



lebus lebus lecar levélo l'abrivélo leparking-relais larecharge lebus
à la demande

Ulysse
Plus près pour aller plus loin

LA METROPOLE
Mobilité

Comment ça marche ?

• FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Il s'agit d'un service de transport collectif de voyageurs au même titre que le réseau régulier Ulysse.

L'inscription au service comme le numéro d'appel pour la réservation se font en fonction du lieu de résidence de la personne.

Ce principe est aussi valable pour les touristes en séjour dans notre région. Le lieu de résidence durant le séjour est à prendre en compte au moment de l'inscription et de la réservation. Il est réservé uniquement aux personnes dans l'impossibilité d'utiliser les lignes du réseau urbain en raison de leurs difficultés de mobilité. Après réservation, le service permet un déplacement d'adresse à adresse, avec une prise en charge et une dépose sur le trottoir de la voie publique.

Attention :

Le conducteur n'assure pas une mission d'accompagnement.

Ce service TAD PMR est réalisé par des véhicules équipés pour accueillir tout type de personnes à mobilité réduite.

Ce service fonctionne uniquement sur réservation et sur un principe d'inscription préalable obligatoire.

• **Sur les communes** de Cornillon-Confoux • Fos-sur-Mer • Grans • Istres • Miramas • Port-Saint-Louis-du-Rhône, le service fonctionne du lundi au samedi, de **6h15 à 20h** (première et dernière prise en charge client)

• **Sur les communes** de Martigues • Port-de-Bouc • Saint-Mitre-les-Remparts, le service fonctionne du lundi au samedi de **7h à 20h** (première et dernière prise en charge client)

• LES CONDITIONS D'ACCÈS

Ce service est réservé aux personnes à mobilité réduite dont le taux d'invalidité est de 80% et plus.

Les personnes à mobilité réduite, souhaitant bénéficier d'un accompagnement à titre gratuit durant leur déplacement, doivent le signaler lors de leur inscription au service. Il leur sera demandé une attestation délivrée par la Maison Départementale de la Personne Handicapée (organisme délivrant la carte d'invalidité), précisant la nécessité d'un accompagnement. Pour cela, les personnes devront en faire la demande au préalable à la MDPH. L'accompagnateur n'est pas nommément désigné. Il est valide et apte à aider l'utilisateur dans son déplacement. Dans le cadre de cette mission d'accompagnement, la personne voyage gratuitement. Pour les enfants de 14 ans et moins, l'accompagnant sera automatiquement accepté à titre gratuit.

• COMMENT RÉSERVER ?

Avant de bénéficier du service **lebus+**, merci de vous inscrire auprès des boutiques Ulysse d'Istres ou de Martigues :

Boutique Ulysse d'Istres

04 42 77 07 07

Gare routière

Le Palio

Du lundi au samedi de 7h30 à 18h30.

Boutique Ulysse de Martigues

04 88 93 00 43

PEM Casanova Avenue de la Paix

Ouverture du lundi au samedi de 7h à 19h.

Pour bénéficier du service bus+, service PMR, il est impératif de réserver au plus tard 24h à l'avance.



Numéro de réservation pour les habitants de Cornillon-Confoux • Fos-sur-Mer • Grans • Istres • Miramas • Port-Saint-Louis -du-Rhône : **04 42 77 07 07**
Du lundi au vendredi de 7h à 19h et le samedi de 7h à 13h.



Numéro de réservation pour les habitants de Martigues • Port-de-Bouc • Saint-Mitre-les-Remparts : **04 88 93 00 44**
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h15.

Au moment de la réservation, le client au préalable inscrit au service TAD PMR, devra indiquer :

- Nom et coordonnées.
- Adresse précise de prise en charge et de dépose, ainsi que la commune de départ et destination.
- Horaires souhaités et contraintes éventuelles.
- Mention du type de handicap (déplacement en fauteuil roulant, personne non voyageante...).
- Mention du besoin d'accompagnement.

Comment ça marche ?

- **COMMENT ANNULER ?**

Il est important d'annuler votre rendez-vous au :



Par téléphone: **04.42.77.07.07**

- de 7h00 à 19h00 du lundi au vendredi

- de 7h00 à 13h00 le samedi

- **Au minimum 2 heures avant.**

Cela permet d'éviter que le minibus ne se déplace inutilement et libère le service pour les autres voyageurs.



ATTENTION

Si vous ne prévenez pas de votre annulation : la course de retour sera automatiquement annulée.

Si vous avez une réservation pour plusieurs jours, pour une période donnée ou un trimestre, au bout de 3 absences, les réservations suivantes seront annulées et aucune autre nouvelle réservation ne sera acceptée par le service de réservation.

Blocage temporaire de l'accès au service aux voyageurs abusant des annulations.